

positions? Si l'arbitre ne le fait pas, qui d'après le chef de l'opposition, devrait le faire?

L'honorable M. Haig: Les mots en question ne devraient pas figurer dans le texte à l'étude. On ne les trouvait pas dans le bill primitif proposé par le gouvernement, et c'est seulement à la suite de critiques que la proposition en cause a été insérée. Le bill primitif ne contenait pas du tout cette proposition.

L'honorable M. Fogo: Je demande au chef de l'opposition ce qui se produirait en l'absence de cet amendement. L'arbitre n'aurait-il pas le droit de décider que les cheminots doivent toucher un peu moins que les chemins de fer n'avaient offert samedi dernier? N'est-ce pas la raison d'être de cet amendement? N'était-ce pas afin d'assurer que l'arbitre n'accorderait en aucun cas moins que les chemins de fer avaient offert la dernière fois?

L'honorable M. Bouffard: Exactement.

L'honorable M. Haig: Il en est de même des employés.

L'honorable M. Fogo: N'est-ce pas une garantie?

L'honorable M. Haig: A l'origine, la loi ne visait pas ce but.

L'honorable M. Hardy: Qu'importe?

L'honorable M. Haig: Cela importe beaucoup.

L'honorable M. Hardy: Pas du tout. Poursuivons l'étude du bill.

L'honorable M. Haig: Cela importe beaucoup. Quant à poursuivre l'étude du bill, je vais prendre mon temps. Je puis supporter tous les ennuis que mon collègue veut me causer. Je vais tenir bon.

L'honorable M. Horner: Tout ira bien pour vous tant que notre collègue de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) ne vous attaquera pas. (*Exclamations*)

L'honorable M. Haig: Le sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner) vient de prononcer de sages paroles.

L'honorable M. Roebuck: Je lutterai contre lui chaque fois qu'il voudra.

L'honorable M. Haig: Contre qui, le sénateur de Blaine-Lake?

L'honorable M. Roebuck: Oui.

L'honorable M. Haig: Vous en avez du toupet!

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Haig: Je le répète, c'est la première fois dans l'histoire du Parlement de notre pays qu'on a introduit dans nos lois l'arbitrage obligatoire entre patrons et ouvriers.

L'honorable M. Farris: En a-t-on déjà eu besoin auparavant?

L'honorable M. Haig: Je l'ignore. Nous aborderons ce point.

L'honorable M. Euler: Quelle est l'autre solution?

L'honorable M. Haig: Je l'ignore. Nous aborderons également ce point tantôt. Si les États-Unis ont jugé bon d'introduire une loi autorisant le Président à s'emparer des chemins de fer, pourquoi ne pourrions-nous pas essayer ce régime? Il semble donner de bons résultats aux États-Unis.

L'honorable M. Grant: N'est-il pas obligatoire?

L'honorable M. Haig: La loi oblige à la saisie des chemins de fer, sans déterminer les heures de travail ni les salaires.

L'honorable M. Roebuck: Ce point doit être déterminé.

L'honorable M. Haig: Oui, et le Président nomme un comité d'enquête qui lui fait rapport. Les syndicats aux États-Unis ont toujours été en faveur de cette méthode. De fait, quand le différend ferroviaire actuel a éclaté aux États-Unis, les syndicats ont demandé au Président de saisir les chemins de fer.

L'honorable M. MacKinnon: Les ouvriers ont présenté cette demande.

L'honorable M. Haig: Oui. On compte dix-sept syndicats internationaux atteints par la grève au Canada, et les mêmes syndicats fonctionnent aux États-Unis. Je veux le déclarer aussi énergiquement que possible, et je veux que le compte rendu en témoigne: pour ma part, je ne suis pas actuellement en faveur de l'arbitrage obligatoire.

Peu importe jusqu'à quel point le leader du Gouvernement tentera d'adoucir le bill en alléguant qu'il ne s'applique qu'au cas à l'étude. A mon sens, le bill crée un mauvais précédent. Je suis d'avis que la situation aurait été sauve si le Gouvernement avait nommé un administrateur qui eût maintenu les travaux des compagnies ferroviaires, de manière à fournir aux ouvriers comme aux patrons une autre chance d'en venir à une convention. Les circonstances dans lesquelles se sont poursuivies les négociations ont rendu difficile toute entente définitive. Les propositions du comité de conciliation ne pouvaient être acceptées par le syndicat.